

8. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES - CONSOLIDEE

PROJET ÉOLIEN DES PAQUERIES (79)

COMMUNE DE CIRIERES

OCTOBRE 2022



PE des Paquieries

Valeco

Identité du Maître d’Ouvrage :

PE des Paquieries
SAS – Société de Valeco / EnBW
SIREN : 901 934 752
SIRET : 901 934 752 00014
188 rue Maurice Béjart
34184 MONTPELLIER



Table des matières

1.1	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	4
1.2	EXPERIENCE DU GROUPE VALECO	4
1.3	CAPACITES TECHNIQUES	6
1.3.1	Moyens techniques et humains	6
1.3.2	Opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs)	6
1.3.3	Operations de maintenance aérogénérateurs.....	7
1.3.4	Descriptions des opérateurs d'exploitation maintenance.....	7
1.4	CAPACITES FINANCIERES	9
1.5	GARANTIES FINANCIERES.....	10
1.6	ANNEXES	11
1.6.1	Annexe n°1 : Extrait du Kbis de la SPV PE des Paquieries.....	11
1.6.2	Annexe n°2 : Plan d'affaires prévisionnel.....	12
1.6.3	Annexe n°3 : Lettre d'engagement de EnBW de procéder au financement.	13
1.6.4	Annexe n°4 : Lettre d'honorabilité de l'organisme bancaire	14
1.6.5	Annexe n°5 : Principaux résultats du groupe EnBW	15
1.6.6	Annexe n°6 : Bilans comptables des 3 dernières années de la société Valeco SAS.....	17

Table des figures

<i>Figure 1 : Puissance en exploitation et sa répartition depuis 2012.....</i>	4
Figure 2 : Organigramme de Valeco	4
Figure 3 : Références éoliennes.....	5
Figure 4 : Références solaires	5
<i>Figure 5 : Évolution des effectifs Valeco depuis 2007</i>	6
Figure 6 : Conduite opérationnelle des installations de production au sein du Centre d'Exploitation de Barhöft.....	7
Figure 7 : Résultats financier de Valeco SAS	9
<i>Figure 8 : Capitaux propres de Valeco entre 2012 et 2018.....</i>	9

1.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le décret n°2011-985 du 23 août 2011, pris pour l'application de l'article L.553-3 du Code de l'Environnement, a pour objet de définir les conditions de constitution et de mobilisation des garanties financières, et de préciser les modalités de cessation d'activité d'un site regroupant des éoliennes, ainsi que l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020., pris en application du II de l'article L. 515-101.

La législation des installations classées prévoit que la délivrance de l'autorisation « prend en compte les capacités techniques et financières dont dispose le demandeur, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L.511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité ». Il convient de préciser que l'industrie éolienne présente un certain nombre de spécificités (grande homogénéité des parcs éoliens quant à leurs caractéristiques techniques et leur économie générale mais une hétérogénéité relative des acteurs économiques) qui doivent être prises en compte dans l'établissement des capacités techniques et financières.

Par ailleurs, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, prévoit que la mise en service des éoliennes soumises à autorisation est subordonnée à la constitution, par l'exploitant, de garanties financières. Le démantèlement et la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à son exploitation, sont également de sa responsabilité (ou de celle de la société mère en cas de défaillance).

La mention des capacités techniques et financières sert à démontrer que l'exploitant, la société PE des Paquieries (Valeco), possède les matériels, les compétences humaines et les moyens financiers pour faire fonctionner selon les règles de l'art, le parc éolien sur la commune de Cirières, objet du présent dossier.

1.2 EXPERIENCE DU GROUPE VALECO

Valeco est spécialisé dans l'étude, la réalisation et l'exploitation d'unités de production d'énergie (parcs éoliens, centrales solaires photovoltaïques, etc.) et dispose aujourd'hui d'un parc de puissance installée de 403 mégawatts pour l'éolien onshore et de 103 mégawatts pour le photovoltaïque

Le Groupe Valeco a mis en service plus de 403MW de parcs éoliens, soit 176 aérogénérateurs, depuis 2001 dont les plus anciennes ont été mises en service en 1999.

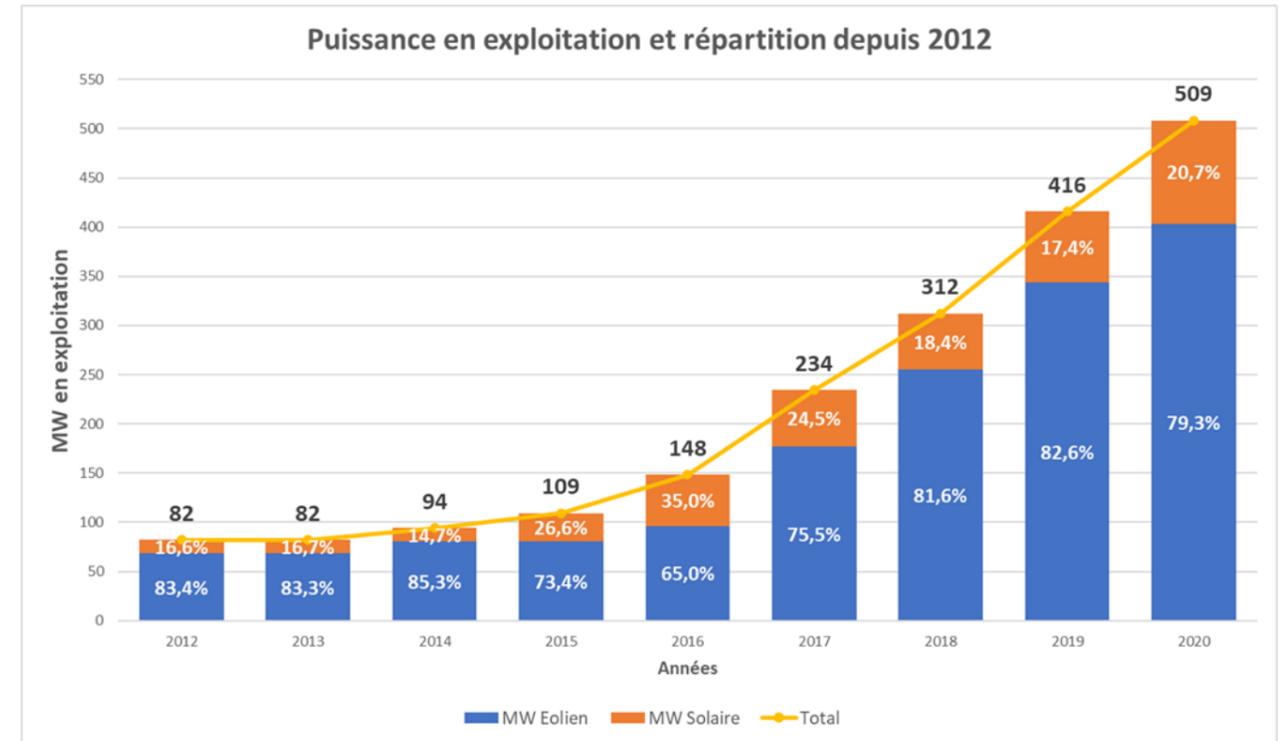


Figure 1 : Puissance en exploitation et sa répartition depuis 2012

Valeco est une société montpelliéraine détenue à 100% par EnBW Energie Baden-Württemberg AG, troisième énergéticien allemand, et regroupe depuis de nombreuses années plusieurs sociétés d'exploitation d'unités de production d'énergie, chaque centrale disposant de sa propre structure exclusivement dédiée à l'exploitation et à la maintenance des installations, selon le diagramme présenté ci-après.



(*) Au travers de sa holding EnBW France GmbH

(**) Au travers de sa holding EnBW Wind Onshore Instandhaltungs GmbH

Figure 2 : Organigramme de Valeco

Parc éoliens, quelques références



Parc éolien de TUCHAN
 Département : Aude (11)
 Puissance électrique : 11,7MW
 18 éoliennes
 Mise en service : 2001 – 2002 – 2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE
 Département : Tarn (81), Aveyron (12)
 Puissance électrique : 74 MW
 31 éoliennes, 6 parcs
 Mise en service : 2006 – 2008 – 2011



Parc éolien de CHAMPS PERDUS
 Département : Somme (80)
 Puissance électrique : 12 MW
 4 éoliennes
 Mise en service : 2014

Parc éolien de FENOUILLEDES :
 Département : Pyrénées Orientales (66)
 Puissance électrique : 23,5MW
 10 éoliennes
 Mise en service : novembre 2018



Parc de BEL AIR
 Département : Charente-Maritime (17)
 Puissance électrique : 19,8MW
 9 éoliennes
 Mise en service : 2020

Figure 3 : Références éoliennes

Centrales photovoltaïques, quelques références :



Centrale Solaire de LUNEL
 Département : Hérault (34)
 Puissance électrique : 500kWc
 Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA
 Département : Lot (46)
 Puissance électrique : 8 000kWc
 Mise en service : Juin 2011



Centrale Solaire de CONDOM
 Département : Gers (32)
 Puissance électrique : 10 000 kWc
 Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire de DECAZEVILLE
 Département de l'Aveyron (12)
 Puissance électrique : 11 400 kWc
 Mise en service : 2017



Centrale Solaire d'EXIDEUIL
 Département : Charente (16)
 Puissance électrique : 9600 kWc
 Mise en service : Décembre 2020

Figure 4 : Références solaires

1.3 CAPACITES TECHNIQUES

1.3.1 Moyens techniques et humains

Tous les collaborateurs du groupe disposent du matériel nécessaire à la bonne réalisation de leurs tâches. Le matériel mis à disposition de l'ensemble des salariés est adapté à chaque corps de métier de l'entreprise. Ce matériel est en constante évolution et est sans cesse mis à jour pour répondre aux besoins de la société.

Valeco est connecté à l'ensemble de ses installations par le biais de serveurs performants lui permettant de suivre 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sa production et d'assurer la maintenance dans les plus brefs délais.

De plus, l'entreprise dispose également d'une flotte de véhicules disponibles à tout moment pour les déplacements sur site et pour rencontrer ses partenaires.

Depuis 2014, l'effectif n'a cessé d'augmenter jusqu'à compter aujourd'hui près de 200 personnes.

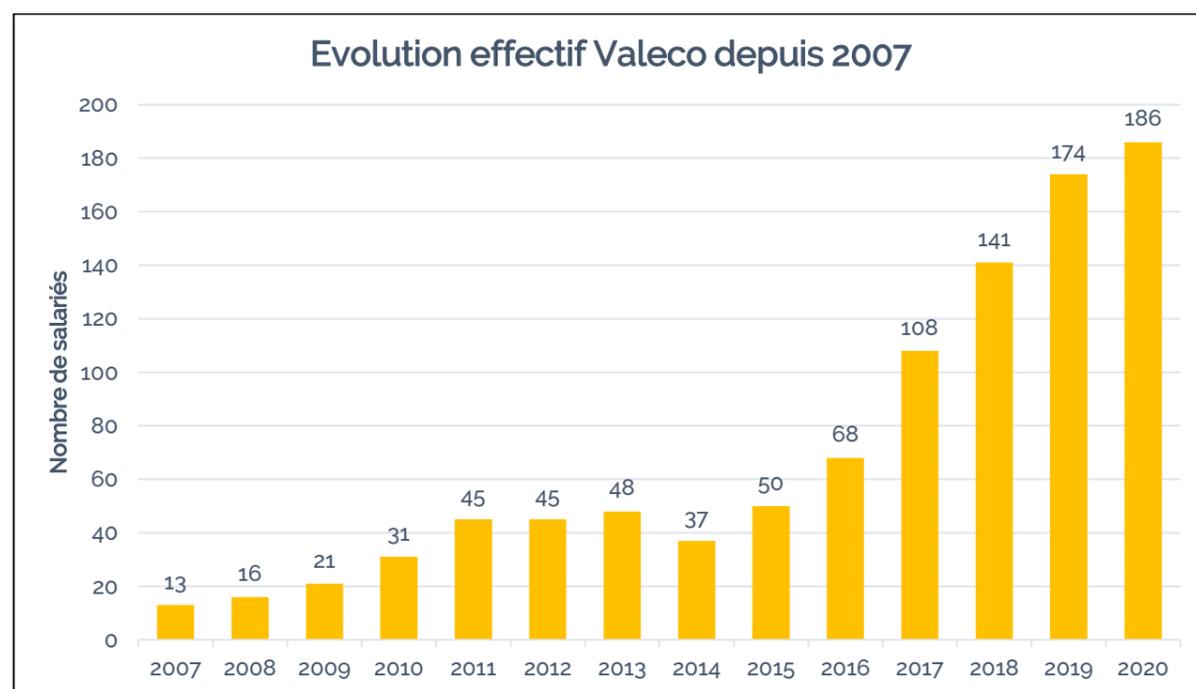


Figure 5 : Évolution des effectifs Valeco depuis 2007

1.3.2 Opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs)

Le pétitionnaire, PE des Paquieries a confié les opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs) à un exploitant délégué spécialisé dans les opérations de sites de production d'énergie.

Il s'agit ici de la société Valeco qui a, par ailleurs, en charge l'exploitation de l'ensemble des centrales électriques de la société.

Les capacités techniques de Valeco sont principalement justifiées par son expérience acquise et son savoir-faire démontré dans les domaines de la production d'énergie.

Une partie des salariés de Valeco (techniciens et ingénieurs) est spécialement formée à l'exploitation et à la maintenance des aérogénérateurs et suivent régulièrement des formations de remise à niveau et possèdent les habilitations suivantes : au travail en suspension sur éolienne, aux travaux sur du matériel électrique de tension 20 kV, de haute tension HTA et basse tension BT, aux consignations BC/HC.

Les équipes du service du suivi technique et des opérations de maintenances interviennent tout au long de l'année sur la totalité des unités de production électrique Valeco.

Elles sont notamment chargées de :

- veiller au bon déroulement des vérifications de maintenance,
- garantir le bon état des équipements en vue de leur pérennité et de leur bonne production,
- vérifier les bonnes performances de l'installation et à en faire état par des rapports mensuels,
- assurer le suivi de production 24 h / 24 h ainsi que la vente de l'énergie produite,
- programmer et réaliser les actions de maintenance préventives des équipements,
- répondre aux alarmes de défaut de l'installation et accomplir la maintenance corrective,
- veiller au bon état du terrain notamment son enherbement et débroussaillage.

Valeco assure un suivi permanent en ayant recours à l'astreinte de certains salariés. Les équipements de suivi permettent un relevé en temps réel de chacune des machines des parcs et de chaque poste électrique qui lui sont raccordés, tout en permettant de procéder à tout moment à des manœuvres télécommandées. Il permet ainsi de renforcer la sécurité des installations, d'améliorer les délais d'intervention, d'analyser les données machines afin de prévoir des actions de maintenance correctives ou préventives.

En complément les actifs éoliens et photovoltaïques de Valeco seront raccordés au Centre d'exploitation de Barhöft (Allemagne) où des équipes de conduite veillent 24h/24 et 7j/7 sur les conditions d'exploitation et déclenchent, le cas échéant, en liaison avec leurs collègues en France, les actions correctives nécessaires.



Figure 6: Conduite opérationnelle des installations de production au sein du Centre d'Exploitation de Barhöft

1.3.3 Opérations de maintenance aérogénérateurs

Durant la période de garantie, les opérations de maintenance sur les aérogénérateurs seront confiées au fabricant qui conçoit, produit et installe ses machines.

A l'issue de cette période et selon le cadre technique, la maintenance des éoliennes sera confiée pour une période complémentaire :

- Au constructeur des machines ou,
- À la filiale de maintenance du Groupe EnBW : CONNECTED WIND SERVICES

Valeco peut s'appuyer sur le savoir-faire de CONNECTED WIND SERVICES (CWS), opérateur de maintenance du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG afin de réaliser des opérations de maintenance indépendamment du constructeur de l'aérogénérateur installé.

En tant que prestataire de maintenance, actif à l'international et cumulant plus de 30 années d'expérience, CWS a pour objectif d'offrir grâce à son indépendance et grâce à son expertise, des prestations adaptées aux enjeux techniques des exploitants de parcs éoliens. CWS est présent en France et a été sélectionné par un constructeur d'éoliennes de premier plan pour la maintenance intégrale de son parc de machines à installer en France.

Si la technologie des turbines est relativement complexe, elle est maîtrisée par les équipes de CWS qui assurent la maintenance de ce type de machines au quotidien pendant la phase d'exploitation de la centrale.

Le pétitionnaire peut donc justifier des capacités techniques disponibles en interne ou grâce à ses co-contractants.

La réalisation des opérations de maintenance grâce aux compétences internes du Groupe EnBW permet en sus de garantir une maintenance flexible et optimisée vis-à-vis des conditions d'exploitation et de pérenniser la maintenance indépendamment du constructeur.

Afin de garantir des prestations de services rapides, les techniciens peuvent à tout moment, accéder à tous les documents et bases de données techniques spécifiques à l'éolienne, grâce à une connexion à distance. De même, ils peuvent accéder à toutes les éoliennes en service à partir du système de surveillance à distance SCADA.

Les messages de défauts sont transmis à une centrale où est déterminé automatiquement quelle équipe de service se trouve la plus proche de l'éolienne en question.

Pour garantir une maintenance efficace des éoliennes, les défauts doivent être acquittés le plus rapidement possible. La condition préalable essentielle, outre la fiabilité des éoliennes, est une bonne gestion des pièces de rechange. Ainsi, pour fournir rapidement et efficacement les matériaux de tous les centres de Service-maintenance, le prestataire de maintenance prend les mesures suivantes :

- Utilisation de composants compatibles,
- Stockage des matériaux et composants standards,
- Réparation,
- Recyclage.

L'ensemble des ressources humaines et techniques de Valeco ou du constructeur permettra à la société PE des Paquieries de réaliser une exploitation du parc éolien répondant à l'ensemble des exigences réglementaires, conformément aux termes contractuels prévus entre ces deux sociétés.

1.3.4 Descriptions des opérateurs d'exploitation maintenance

Avant la mise en service industrielle du Parc éolien des Paquieries, puis suivant une périodicité annuelle, l'exploitant réalisera des essais permettant de s'assurer du fonctionnement correct de l'ensemble des équipements. Ces essais comprennent :

- Un arrêt,
- Un arrêt d'urgence,
- Un arrêt depuis un régime de survitesse ou une simulation de ce régime.

Un système de surveillance complet garantit la sécurité de l'éolienne. Toutes les fonctions pertinentes pour la sécurité (par exemple : vitesse du rotor, températures, charges, vibrations) sont surveillées par un système électronique et, en plus, là où cela est requis, par l'intervention à un niveau hiérarchique supérieur de capteurs mécaniques. L'éolienne est immédiatement arrêtée si l'un des capteurs détecte une anomalie sérieuse.

Outres les dispositifs de sécurités intégrés aux éoliennes, les opérations de maintenance suivantes contribueront à réduire le risque :

- Maintenance et inspections périodiques sur les éoliennes :
 - Maintenance des 300 heures : la première maintenance après la mise en service a lieu après 300 heures
 - Inspection visuelle : une fois par an
 - Graissage d'entretien : une fois par an

- Maintenance électrique : une fois par an
- Maintenance mécanique : une fois par an
- Lors des inspections visuelles, vérification de l'éolienne. Points particuliers de vigilance :
 - Corrosion
 - Dommages mécaniques (par ex. fissures, déformation, écaillage, câbles usés)
 - Fuites (huile, eau)
 - Unités incomplètes
 - Encrassements / corps étrangers
- Maintenance mécanique :
 - Panneaux d'avertissement
 - Pied du mât / local des armoires électriques
 - Fondations
 - Mât : échelle de secours, ascenseurs de service, plate-forme et accessoires, chemin et fixation de câbles, assemblages à vis
 - Nacelle : treuil à chaîne, extincteurs et trousse de secours, système de ventilation, câbles, trappes, support principal, arbre de moyeu, transmissions d'orientation, contrôle d'orientation (« yaw »), couronne d'orientation, entrefer du générateur, groupe hydraulique, frein électromécanique, dispositif de blocage du rotor, assemblages à vis, ...
 - Tête du rotor : rotor, câbles et lignes, générateur, moyeu du rotor et adaptateur de pale, engrenage de réglage des pales (« pitch »), système de graissage centralisé, vis des pales du rotor, pales de rotor,
 - Système parafoudre,
 - Anémomètre.

Les équipes de maintenance de la journée interviennent sur les anomalies et avaries techniques. Il s'agit de maintenance corrective. Elles assurent aussi la pérennité des machines (remplacement de pièces, mise à jour des logiciels, etc.). On parle alors de maintenance préventive.

Le fonctionnement des éoliennes ne se limitant pas aux heures ouvrées, le maintenancier mettra à disposition une astreinte nuit et week-ends/jours fériés chargée veiller au bon fonctionnement des installations.

Trois mois, puis un an après la mise en service industrielle, puis suivant une périodicité qui n'excédera pas trois ans, l'exploitant procédera à un contrôle de l'aérogénérateur (contrôle des brides de mât, de la fixation des pales et contrôle visuel du mât). Tous les ans, l'exploitant procédera également à un contrôle des systèmes instrumentés de sécurité. Ces contrôles feront l'objet d'un rapport tenu à la disposition de l'inspecteur des installations classées.

Les installations électriques extérieures et intérieures à l'aérogénérateur sont entretenues en bon état et sont contrôlées avant la mise en service industrielle puis à une fréquence annuelle, après leur installation par une personne du service maintenance de l'exploitant.

Le contenu des rapports relatifs aux dites vérifications sont tenus à disposition de l'administration.

De manière générale, l'exploitant dispose d'un manuel d'entretien de l'installation dans lequel sont précisés la nature et les fréquences des opérations d'entretien. Il tient également à jour pour

chaque installation un registre dans lequel sont consignées les opérations de maintenance ou d'entretien et leur nature, les défaillances constatées et les opérations correctives engagées.

Le rôle de l'exploitant est de superviser le bon fonctionnement des installations de manière plus globalisée. En lien avec le maintenancier, il identifie les points d'amélioration de l'efficacité des moyens de production.

C'est son rôle que de permettre l'accès au parc éolien mais également d'en prévenir les risques éventuels (habilitations, sensibilisation du public, etc.).

Le contrôle des équipements de sécurité intrinsèques aux éoliennes est confié à un prestataire type bureau de contrôle.

Le maintenancier comme l'exploitant peut surveiller à distance l'état de l'installation de production, ce grâce à un logiciel de supervision type SCADA. Le SCADA permet le pilotage des éoliennes de manière tout à fait indépendante. Il collecte les données de production qui seront utilisées par les protagonistes pour améliorer le rendement des moyens de production.

Cet appareil a également pour fonction d'alerter les équipes d'astreinte de la maintenance lors d'un incident ou d'un dysfonctionnement quelconque.

1.4 CAPACITES FINANCIERES

La société PE des Paqueries a été créée pour le projet éolien objet de la présente demande (extrait Kbis présent en Annexe 1). Cette société de projet n'a pas de personnel mais est en relation contractuelle avec les entreprises qui assureront l'exploitation (Valeco) et la maintenance du parc (le turbinier). Cette société ne peut donc démontrer d'expérience ou de références indépendamment de ses actionnaires qui apporteront les fonds propres destinés au financement de l'opération.

Par ailleurs, ce dernier étant conditionné à l'obtention des autorisations par la société de projet, elle ne peut donc justifier, au moment du dépôt de la demande, de l'engagement financier ferme d'un établissement bancaire.

La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a validé le fait que la preuve de la capacité financière de l'exploitant doit se faire sur l'économie générale du projet.

Le pétitionnaire de la présente demande démontre sa capacité financière en présentant les éléments financiers relatifs à son projet.

Le montant de l'investissement est estimé à 16,2 M€¹ maximum.

Il convient de préciser que la totalité de l'investissement sera réalisée avant la mise en service de l'installation.

Le plan d'affaires prévisionnel sur une durée d'exploitation de 20 ans indiquant les montants prévisionnels de chiffre d'affaires, de coûts et de flux de trésorerie, les charges et produits d'exploitation est présenté en *Annexe n°3*

Le Groupe EnBW souhaiterait financer ce projet intégralement par l'apport de fond propres dans le cadre d'un financement dit « Corporate » c'est-à-dire sans faire appel à un financement bancaire à l'échelle du projet.

Pour le financement de ces investissements, le Groupe EnBW a un accès flexible à diverses sources de financement parmi lesquelles² :

- Programme de financement par émission de dette : 7 Md€ dont 500 M€ levés dans le cadre d'un financement vert (4,3 Md€ disponibles)
- Emission d'obligations hybrides à hauteur de 3 Md€ dont 1 Md€ d'obligations vertes
- Programme de papier commercial à hauteur de 2 Md€ (1,4 Md€ disponibles)
- Ligne de crédit syndiquée à hauteur de 1,5 Md€ (intégralement disponible)
- Lignes de crédit bilatérales à hauteur de 921 M€

La politique financière saine et prévoyante du Groupe EnBW a permis de maintenir des notations de catégorie A par les trois principales agences de notations :

- Moody's Investors Services : A3 / Négatif (14 Juin 2019)
- Standard & Poor's Ratings Services : A- / Stable (26 Juillet 2019)
- Fitch Ratings : A- / Stable (28 Septembre 2018)

¹ Base de 1,5M€/MW

Pour étayer sa démonstration, le pétitionnaire présente en annexes les documents suivants :

- La lettre d'engagement du Groupe EnBW de procéder à l'investissement (*Annexe n°3*)
- Une lettre d'honorabilité de l'organisme bancaire des sociétés du Groupe Valeco, à savoir la CAISSE D'EPARGNE CEPAC (*Annexe n°4*) ;

Les principaux résultats financiers de Valeco SAS sont présentés dans le tableau et le graphique ci-dessous :

Année	Chiffres d'affaires	Chiffres d'affaires éoliens	Résultat de l'exercice
2016	33 366 000 €	13 261 000 €	5 560 000 €
2017	49 738 000 €	21 430 000 €	11 611 000 €
2018	51 303 000 €	24 321 000 €	4 072 000 €

Figure 7: Résultats financier de Valeco SAS

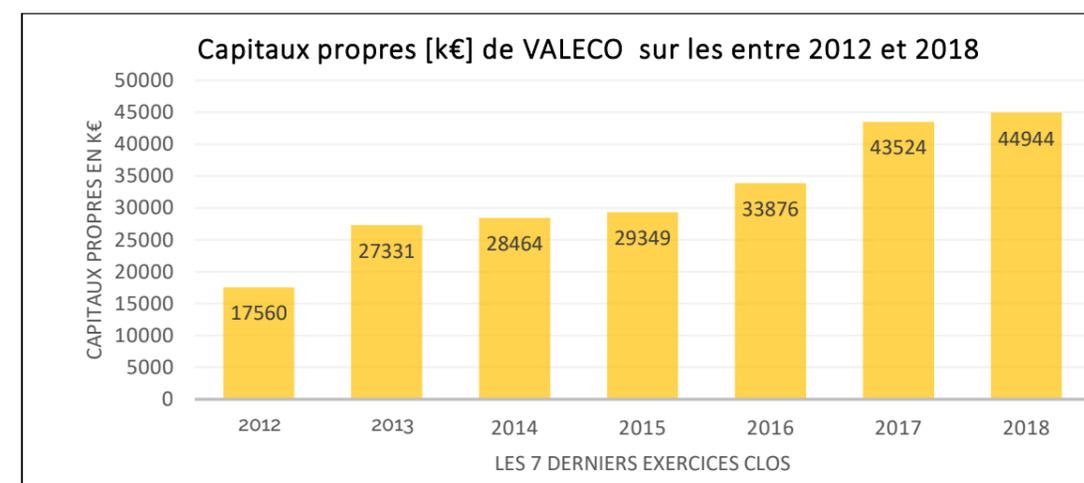


Figure 8 : Capitaux propres de Valeco entre 2012 et 2018

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les 3 entités qui formaient le groupe Valeco à savoir : Valeco Ingenierie, Valeco O&M et Valeco SAS ont fusionné sous le nom de Valeco.

Le pétitionnaire présente en *Annexe n°6* les bilans comptables des 3 dernières années de la société mère, Valeco SAS ainsi que les principales données financières du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG (le rapport annuel 2019 complet est téléchargeable sur le site internet de la société : <https://www.enbw.com/integrated-annual-report-2019/further-information/download-center/>).

² À fin Juin 2019

1.5 GARANTIES FINANCIERES

La mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre de l'article L. 512-1 est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 553-6.

La remise en état et la constitution des garanties financières sont prévues par les dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement modifié par l'arrêté du 10 décembre 2021. Cet arrêté abroge l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières, et modifie ou complète les prescriptions fixées dans l'arrêté du 26 août 2011 sur les installations éoliennes soumises à autorisation.

- Méthode de calcul

Le calcul s'effectue par période annuelle. Le montant initial de la garantie financière et l'indice utilisé pour calculer le montant de cette garantie sera fixé par l'arrêté d'autorisation préfectoral.

Le montant des garanties financières est calculé conformément à l'annexe I de l'arrêté du 10 décembre 2021 :

« CALCUL DU MONTANT INITIAL DE LA GARANTIE FINANCIÈRE

« I.-Le montant initial de la garantie financière d'une installation correspond à la somme du coût unitaire forfaitaire (C_u) de chaque aérogénérateur composant cette installation :

$$M = \sum (C_u)$$

« où :

«-M est le montant initial de la garantie financière d'une installation ;

«- C_u est le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur, calculé selon les dispositions du II de l'annexe I du présent arrêté. Il correspond aux opérations de démantèlement et de remise en état d'un site après exploitation prévues à l'article R. 515-36 du code de l'environnement.

« II.-Le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur (C_u) est fixé par les formules suivantes :

« a) lorsque la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est inférieure ou égale à 2 MW :

$$C_u = 50\ 000$$

« b) lorsque sa puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est supérieure à 2 MW :

$$C_u = 50\ 000 + 25\ 000 * (P - 2)$$

« où :

«- C_u est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur ;

«-P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW)

EnBW (actionnaire à 100% de la société VALECO), société à capitaux publics, doit se soumettre à la directive européenne 2014/25/UE visant à garantir le respect des principes de mise en concurrence, d'égalité de traitement des fournisseurs, et de transparence pour tout achat de matériels et services destinés à ses sociétés de projet de construction, dès lors que ces achats sont liés à leur activité de production d'électricité.

Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, aucun choix définitif de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les dimensions des machines sont données ici en gabarit.

Pour cette raison, le montant des garanties financières sera calculé à partir de la puissance minimale de 2,2 MW et la puissance maximale potentielle du projet, 3,6 MW.

Le calcul du montant des garanties financières pour le parc éolien des Paquieries, comprenant 3 éoliennes, est estimé, via la formule précédente, à minimum 90 000€ (éoliennes de puissance unitaire 2,2 MW) et maximum 270 000€ (éoliennes de puissance unitaire 3,6 MW).

Chaque année l'exploitant réactualisera le montant de la garantie financière, par l'application de la formule suivante conformément à l'annexe II de l'arrêté du 10 décembre 2021 :

$$M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0} \right)$$

Où :

- M_n est le montant exigible à l'année n ;
- M est le montant initial de la garantie financière de l'installation ;
- $Index_n$ est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie ;
- $Index_0$ est l'indice TP01 en vigueur au 1^{er} janvier 2011, fixé à 102,1807 calculé sur la base 20 ;
- TVA est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie ;
- TVA_0 est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2011, soit 19.60%.

La société PE des Paquieries, atteste conformément à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par celui du 10 décembre 2021, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, dès lors de l'obtention de l'Autorisation Environnementale Unique :

- De l'envoi d'une copie de la garantie financière à la préfecture et à l'inspecteur des installations classées, dans le délai de 8 (huit) mois avant la mise en service.

Le pétitionnaire s'engage donc à provisionner un montant, fixé par le décret n°2011-985 du 23 août 2011, et son arrêté du 10 décembre 2021, pour chaque éolienne à démanteler, à savoir 90 000€ par éolienne soit un montant total de 270 000€ pour le présent parc éolien (pour 3 éoliennes de puissance unitaire 3,6 MW).

1.6 ANNEXES

1.6.1 Annexe n°1 : Extrait du Kbis de la SPV PE des Paquieries

Greffé du Tribunal de Commerce de Montpellier
C.J.M., 9 Rue de Tarragone
34070 Montpellier

N° de gestion 2021B03564



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 3 août 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	901 934 752 R.C.S. Montpellier
Date d'immatriculation	30/07/2021
Dénomination ou raison sociale	PE DES PAQUIERIES
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	500,00 Euros
Adresse du siège	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
Activités principales	Production d'électricité d'origine renouvelable
Durée de la personne morale	Jusqu'au 30/07/2120
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2022

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**Président**

Dénomination	VALECO
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
Immatriculation au RCS, numéro	421 377 946 Montpellier

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
Activité(s) exercée(s)	Production d'électricité d'origine renouvelable
Date de commencement d'activité	23/07/2021
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

1.6.2 Annexe n°2 : Plan d'affaires prévisionnel

Caractéristiques

	Nb éoliennes	Puissance par éolienne	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	3	3,600	10,80	2 383	1 500 000	16 200 000

Tarif éolien (€/MWh)	57
Coefficient L (Indice inflation électricité)	1,00%
Taux d'emprunt de la société à EnBW	3,00%
Durée prêt	15,00
% de fonds propres	20%
MSI prévisionnelle	2027

Compte d'exploitation	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	
Chiffre d'affaires	733 487	1 481 645	1 496 461	1 511 426	1 526 540	1 541 805	1 557 223	1 572 796	1 588 523	1 604 409	1 620 453	1 636 657	1 653 024	1 669 554	1 686 250	1 890 690	2 119 834	2 162 230	2 205 475	2 249 585	1 147 288	
Charges d'exploitation	-213 300	-436 412	-446 449	-456 718	-467 222	-477 968	-488 961	-500 208	-511 712	-523 482	-535 522	-547 839	-560 439	-573 329	-586 516	-600 006	-613 806	-627 923	-642 366	-657 140	-336 127	
dt frais de maintenance	-127 980	-261 847	-267 870	-274 031	-280 333	-286 781	-293 377	-300 125	-307 027	-314 089	-321 313	-328 703	-336 263	-343 998	-351 909	-360 003	-368 283	-376 754	-385 419	-394 284	-201 676	
dt autres charges d'exploitation	-85 320	-174 565	-178 580	-182 687	-186 889	-191 187	-195 585	-200 083	-204 685	-209 393	-214 209	-219 136	-224 176	-229 332	-234 606	-240 002	-245 522	-251 169	-256 946	-262 856	-134 451	
Montant des impôts et taxes hors IS	-66 248	-107 298	-107 380	-107 464	-107 550	-107 637	-107 726	-107 816	-107 908	-108 002	-108 098	-108 195	-108 294	-108 396	-108 499	-109 832	-111 486	-111 810	-112 147	-112 497	-105 624	
Excédent brut d'exploitation	-16 200 000	453 940	937 935	942 632	947 244	951 768	956 200	960 536	964 772	968 903	972 925	976 833	980 623	984 290	987 829	991 235	1 180 853	1 394 542	1 422 497	1 450 962	1 479 948	705 537
Dotations aux amortissements	-540 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-540 000	0	0	0	0	0	
Provision pour démantèlement	-9 000	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000	-9 000	0	0	0	0	0	
Résultat d'exploitation	-95 060	-160 065	-155 368	-150 756	-146 232	-141 800	-137 464	-133 228	-129 097	-125 075	-121 167	-117 377	-113 710	-110 171	-106 765	631 853	1 394 542	1 422 497	1 450 962	1 479 948	705 537	
Résultat financier	-194 400	-373 186	-351 844	-329 857	-307 206	-283 870	-259 828	-235 060	-209 543	-183 255	-156 173	-128 272	-99 527	-69 914	-39 405	-7 975	0	0	0	0	0	
Résultat courant avant IS	-289 460	-533 251	-507 213	-480 614	-453 438	-425 670	-397 292	-368 288	-338 640	-308 330	-277 339	-245 648	-213 237	-180 084	-146 170	623 877	1 394 542	1 422 497	1 450 962	1 479 948	705 537	
Montant de l'impôt sur les sociétés	28,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-338 002	-197 550	
Résultat net après impôt	-289 460	-533 251	-507 213	-480 614	-453 438	-425 670	-397 292	-368 288	-338 640	-308 330	-277 339	-245 648	-213 237	-180 084	-146 170	623 877	1 394 542	1 422 497	1 450 962	1 411 946	507 987	
Capacité d'autofinancement	259 540	564 749	590 787	617 386	644 562	672 330	700 708	729 712	759 360	789 670	820 661	852 352	884 763	917 916	951 830	1 172 877	1 394 542	1 422 497	1 450 962	1 411 946	507 987	
Flux de remboursement de dette	-345 244	-706 101	-727 443	-749 430	-772 082	-795 418	-819 460	-844 228	-869 744	-896 032	-923 115	-951 016	-979 761	-1 009 374	-1 039 882	-531 669	0	0	0	0	0	
Flux de trésorerie disponible	-3 240 000,00	-85 704	-141 353	-136 656	-132 044	-127 520	-123 088	-118 752	-114 516	-110 385	-106 363	-102 455	-98 664	-94 997	-91 458	-88 052	641 209	1 394 542	1 422 497	1 450 962	1 411 946	507 987

Annexe 2 : Plan d'affaires prévisionnel

1.6.3 Annexe n°3 : Lettre d'engagement de EnBW de procéder au financement.

EnBW Energie Baden-Württemberg AG - 76180 Karlsruhe - Allemagne

SAS PE des Paquieries
A l'attention de la Direction
188 Rue Maurice Béjart
CS 57392
34184 Montpellier Cedex 4
France



Durlacher Allee 98
76181 Karlsruhe
Allemagne
Téléphone +49 721 63-06
Fax +49 721 63-12720
www.enbw.fr

Financement du projet éolien des Paquieries

4 octobre 2021

Madame, Monsieur,

La Société PE des Paquieries société par action simplifiée, immatriculée au ROS de Montpellier sous le numéro SIREN 901 934 752 au capital social de 500 EUR que vous représentez porte le projet éolien des Paquieries.

Cette Société est détenue à 100% par le Groupe Valeco et a été créé aux fins du développement, de la réalisation et de l'exploitation de ce projet de parc éolien.

Le Groupe Valeco est un producteur d'énergie renouvelable depuis 1999 et développe, construit et exploite des installations de production d'électricité d'origine renouvelable. Depuis juin 2019, Valeco fait partie du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG.

EnBW est le troisième énergéticien allemand détenu à plus de 95% par des acteurs publics du Bade-Wurtemberg parmi lesquels le Land, des communautés de communes, des municipalités ou leurs régies. Le Groupe EnBW emploie environ 23.300 collaborateurs et a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 19,7 milliards d'euros.

EnBW s'est fixé l'ambition de faire des énergies renouvelables un des principaux vecteurs de croissance dans le cadre de la transition énergétique en allouant à celles-ci près de 58% de l'investissement total du Groupe d'ici à 2021.

Le projet de parc que la société PE des Paquieries porte, représente pour Energie Baden-Württemberg AG l'opportunité de concrétiser cette stratégie par le développement et la mise en service de nouvelles capacités de production renouvelables en France.

Siège social: Karlsruhe
Registre du commerce de Mannheim
N° HRB 107996
N° fiscal intracom. DE 812 334 000
Président du Conseil de Surveillance :
Lutz Feldmann
Directoire :
Dr. Frank Mastiaux (Président)
Dirk Buswell
Thomas Kustener
Colette Rückert-Hannen
Dr. Georg Stamatelopoulas

1 / 2



Nous vous confirmons par la présente notre intention de financer la totalité de l'investissement relatif au projet éolien des Paquieries, soit un investissement à hauteur d'un montant de 16,2 millions d'euros.

EnBW réalisera l'investissement au moyen d'un financement de groupe donc sans un financement bancaire spécifique au projet. Notre Groupe dispose d'un excellent accès aux marchés financiers internationaux et entretient des relations d'affaires de longue date avec des établissements financiers de premier plan. Ceci permet à EnBW de disposer à tout moment du financement pour l'investissement à venir.

Grâce à une stratégie financière saine et prévoyante et à un modèle économique pérenne, EnBW a obtenu de la part des deux agences de notation internationalement reconnues les notations supérieures suivantes :

- Moody's Investors Services : Baa1 / Stable (18 Mai 2021)
- Standard & Poor's Ratings Services : A- / Stable (2 Juin 2021)

L'investissement sera soumis à l'approbation préalable des instances décisionnelles du Groupe, une fois les autorisations administratives obtenues.

Au vu de la qualité des projets développés et des échanges permanents entre les équipes Valeco et EnBW, nous avons toutes les raisons de penser que ce projet sera en phase avec les attentes techniques et financières du Groupe.

Nous vous prions, Monsieur, Madame, de bien vouloir accepter l'expression de nos sentiments distingués.

DocuSigned by:

8E03E550AD646C

i. V. Marcel Münch

Senior Vice President

EnBW Energie Baden-Württemberg AG

DocuSigned by:

BCB30B81E4EB441

i. V. Markus Pfäffle

Director Bank-/Project Finance

EnBW Energie Baden-Württemberg AG

Annexe 3 : Lettre d'engagement de EnBW

1.6.4 Annexe n°4 : Lettre d'honorabilité de l'organisme bancaire

 **CAISSE D'ÉPARGNE**
CEPAC

GROUPE VALECO
A l'attention de M. DAUMARD
François, Président
188 Rue Maurice Béjart
34184 Montpellier

Objet : Lettre d'intérêt

Marseille, le 26 Janvier 2022

Monsieur Daumard,

Financier de référence des projets ENR des territoires, la Caisse d'Épargne CEPAC tient à vous souligner tout l'intérêt qu'elle porte à sa relation historique avec le Groupe VALECO débutée en 2016, désormais membre du groupe ENBW, acteur de référence du marché de l'électricité européen.

Dans cette continuité, nous demeurons prêts à étudier vos projets éoliens ou photovoltaïques pour tout ou partie de leur financement bancaires, sous réserve de l'ensemble des diligences usuelles et, comme il se doit, de l'éventuel accord de nos comités de crédit. Et également la mise en place de garanties financières de démantèlement et de remise en état de site conformément au décret et l'arrêté des 23 et 26 Août 2011, modifiés par l'arrêté du 10 décembre 2021 soit un montant de 50 000€ par éolienne et un montant défini selon la formule du présent arrêté.

Les modalités relatives aux garanties financières sont définies par le même arrêté précité, en section 8.

Dès lors, le coût unitaire forfaitaire de la garantie pour un aérogénérateur, lorsque sa puissance unitaire installée est supérieure à 2 MW est fixé par la formule suivante :

$$Cu = 50\ 000 + 25\ 000 * (P-2)$$

où :

- Cu est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur;
- P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

Ces financements et garanties s'inscriraient dans le prolongement de la relation partenariale entre la Caisse d'Épargne CEPAC et VALECO, engagée au travers du financement de projets emblématiques, notamment éoliens, portant sur des portefeuilles de projets de plusieurs centaines de millions d'EUR en valeur d'investissements cumulés et de plusieurs centaines de MW en puissance.

Sur la base des informations à notre disposition à ce jour, nous sommes tout à fait convaincus dans la capacité de VALECO à développer et financer des projets d'envergure de ce type, en France comme à l'international, tout en respectant ses engagements financiers et commerciaux.

Depuis notre entrée en relation, nous avons ainsi pu noter le sérieux et le professionnalisme mis en œuvre dans la réalisation de vos projets. Nous vous souhaitons ainsi le meilleur succès dans vos futures réalisations.

JFK

 **CAISSE D'ÉPARGNE**
CEPAC

Je vous prie d'agréer Monsieur Daumard l'expression de mes salutations distinguées,

Bien cordialement,

Amaury SCHOENAUER
Directeur des Financements Structurés
P/o Jean-François Kaufling



Annexe 4 : Lettre d'honorabilité de l'organisme bancaire

1.6.5 Annexe n°5 : Principaux résultats du groupe EnBW

EnBW Energie Baden-Württemberg AG, Karlsruhe, Balance sheet as of 31 December 2019

in € million	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Assets			
Non-current assets			
Intangible assets	(1)	519.6	635.4
Property, plant and equipment	(2)	933.7	1,248.4
Financial assets	(3)	22,125.6	20,130.5
		23,578.9	22,014.3
Current assets			
Inventories	(4)	494.5	446.7
Receivables and other assets	(5)	2,530.5	3,336.4
Securities	(6)	45.8	119.2
Cash and cash equivalents	(7)	169.5	628.1
		3,240.3	4,530.4
Prepaid expenses	(8)	366.5	1,226.3
Surplus from offsetting	(9)	315.8	268.1
		27,501.5	28,039.1
Equity and liabilities			
Equity	(10)		
Subscribed capital		708.1	708.1
Treasury shares		-14.7	-14.7
Issued capital		(693.4)	(693.4)
Capital reserve		776.0	776.0
Revenue reserves		1,872.5	1,872.5
Retained earnings		383.6	279.1
		3,725.5	3,621.0
Extraordinary items for investment cost subsidies and grants	(11)	23.4	24.0
Provisions	(12)	11,204.4	11,032.4
Liabilities	(13)	12,094.2	12,414.7
Deferred income	(14)	454.0	947.0
		27,501.5	28,039.1

Annexe 5 : Principaux résultats du groupe EnBW

EnBW Energie Baden-Württemberg AG, Karlsruhe, Income statement from 1 January to 31 December 2019

in € million	Notes	2019	2018
Revenue	(15)	38,220.6	24,883.1
Changes in inventories		15.5	18.0
Other own work capitalised		13.1	8.6
Other operating income	(16)	1,230.8	737.6
Cost of materials	(17)	-37,385.9	-24,364.2
Personnel expenses	(18)	-653.8	-630.2
Amortisation and depreciation	(19)	-569.3	-458.1
Other operating expenses	(20)	-645.2	-636.6
Earnings before interest and taxes		225.8	-441.8
Investment income	(21)	301.0	309.1
Income from profit and loss transfer agreements		382.7	442.4
Income from other securities and loans held as financial assets	(22)	75.7	91.3
Other interest and similar income	(23)	85.6	60.5
Impairment losses on financial assets and securities from current assets		-91.2	-104.7
Expenses from loss transfer agreements		-90.5	-48.5
Interest and similar expenses	(24)	-692.6	-823.1
Income taxes	(25)	88.5	-286.0
Earnings after tax		285.0	-800.8
Other taxes	(26)	-4.4	0.1
Annual net profit/loss	(27)	280.6	-800.7
Profit/loss carried forward from the previous year		103.0	827.8
Transfers from other revenue reserves		0.0	252.0
Retained earnings		383.6	279.1

EnBW Energie Baden-Württemberg AG, Karlsruhe, Annex 2019

Development of non-current assets

in € million	Acquisition and production costs				
	As of 01/01/2019	Additions	Reclassification	Disposals	As of 31/12/2019
Intangible assets					
Internally developed software	5.9	5.1	0.1	0.0	11.1
Concessions acquired for a consideration, industrial property rights and similar rights and values, as well as licenses for such rights and values	1,188.9	15.7	0.5	4.1	1,201.0
Goodwill	230.1	0.0	0.0	0.0	230.1
Payments on account	2.0	12.8	-1.1	0.0	13.7
	1,426.9	33.6	-0.5	4.1	1,455.9
Property, plant and equipment					
Land and buildings	738.9	7.7	1.3	1.0	746.9
Technical equipment and machines	1,633.3	57.4	28.2	116.4	1,602.5
Factory and office equipment	322.6	16.6	0.9	3.2	336.9
Advance payments and construction in progress	49.5	35.1	-29.9	3.1	51.6
	2,744.3	116.8	0.5	123.7	2,737.9
Financial assets					
Shares in affiliated entities	13,994.3	2,858.2	0.0	796.0	16,056.5
Loans to affiliated entities	2,002.5	1,081.2	0.0	731.0	2,352.7
Investments	2,139.0	167.7	0.0	679.0	1,627.7
Loans to investments	2.6	0.0	0.0	0.4	2.2
Securities held as non-current assets	2,751.8	0.0	0.0	25.0	2,726.8
Other loans	0.1	0.5	0.0	0.0	0.6
	20,890.3	4,107.6	0.0	2,231.4	22,766.5
	25,061.5	4,258.0	0.0	2,359.2	26,960.3

	Accumulated amortisation					Carrying amount		
	As of 01/01/2019	Impairment losses	Reclassification	Disposals	Reversals of impairment losses	As of 31/12/2019	As of 31/12/2019	As of 31/12/2018
	3.3	1.8	0.0	0.0	0.0	5.1	6.0	2.6
	558.1	147.3	-0.2	4.1	0.0	701.1	499.9	630.8
	230.1	0.0	0.0	0.0	0.0	230.1	0.0	0.0
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	13.7	2.0
	791.5	149.1	-0.2	4.1	0.0	936.3	519.6	635.4
	401.8	117.8	-4.2	0.6	0.0	514.8	232.1	337.1
	850.2	265.0	4.3	105.9	0.0	1,013.6	588.9	783.1
	241.4	37.4	0.1	3.1	0.0	275.8	61.1	81.2
	2.5	0.0	0.0	2.5	0.0	0.0	51.6	47.0
	1,495.9	420.2	0.2	112.1	0.0	1,804.2	933.7	1,248.4
	531.1	88.4	0.0	0.0	0.0	619.5	15,437.0	13,463.3
	3.3	0.0	0.0	3.3	0.0	0.0	2,352.7	1,999.2
	224.9	2.1	0.0	206.3	0.0	20.7	1,607.0	1,914.0
	0.4	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	2.2	2.2
	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.2	2,726.6	2,751.7
	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.5	0.1	0.1
	759.8	91.1	0.0	209.6	0.4	640.9	22,125.6	20,130.5
	3,047.2	660.4	-0.0	325.8	0.4	3,381.4	23,578.9	22,014.3

1.6.6 Annexe n°6 : Bilans comptables des 3 dernières années de la société Valeco SAS

1 BILAN - ACTIF DGFiP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : **188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER** Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * **4 2 1 3 7 7 9 4 6 0 0 0 3 1** Néant

		Exercice N, 2020		Exercice N-1, 2019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *				
	Frais de développement *				
	Concessions, brevets et droits similaires	269 444	138 545	130 899	62 563
	Fonds commercial (1)	110 000	9 503	100 497	105 997
	Autres immobilisations incorporelles	430 196		430 196	62 528
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	Terrains				
	Constructions	1 707 509	583 219	1 124 290	1 197 605
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	265 515	73 442	192 072	207 048
	Autres immobilisations corporelles	2 388 638	905 918	1 482 720	1 341 426
Immobilisations en cours	43 344		43 344	43 344	
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					
Autres participations	37 662 464	44 828	37 617 636	14 509 486	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	20 896 956		20 896 956	22 057 837	
Prêts	86 212 463		86 212 463		
Autres immobilisations financières *	890 660		890 660	1 211 880	
TO TAL (II)	150 877 187	1 755 455	149 121 732	40 799 715	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens	69 303		69 303	117 773
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 553		2 553	
	Clients et comptes rattachés (3) *	8 299 847		8 299 847	3 271 221
	Autres créances (3)	44 251 391	2 749 392	41 501 999	39 962 945
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	8 145 276		8 145 276	10 714 439	
Charges constatées d'avance (3) *	87 045		87 045	104 150	
TO TAL (III)	60 855 414	2 749 392	58 106 021	54 170 528	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	92 388		92 388	3 251
	TO TAL GENERAL (I à VI)	211 824 988	4 504 848	207 320 140	94 973 494
Revenus : (1) Dont droit au bail	110 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	3 488 564	(3) Part à plus d'un an	37 407 598
Classe de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

Annexe 6.1 : Bilan 2020 - 2019

2 BILAN - PASSIF avant répartition DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Néant

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 11 260 449)	11 260 449	11 260 449
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	21 392 989	21 392 989
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		
	Réserve légale (3)	1 843 260	1 843 260
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)		
	Report à nouveau	36 522 518	37 616 105
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 028 997	(1 093 587)
	Subventions d'investissement	26 250	28 000
Provisions réglementées *	31 080	4 391	
TO TAL (I)	76 105 543	71 051 607	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TO TAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	844 618	573 946
	Provisions pour charges		
TO TAL (III)	844 618	573 946	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	3 525 872	3 951 996
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	121 492 240	16 986 271
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 245 510	714 007
	Dettes fiscales et sociales	2 773 818	1 282 923
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	114 834	45 579
Autres dettes		51 529	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	217 706	230 216
TO TAL (IV)	130 369 980	23 262 522	
Ecarts de conversion passif * (V)		85 420	
TO TAL GENERAL (I à V)	207 320 140	94 973 494	
REVENUS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	20 494 886	2 859 051
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	11 000	5 226

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="12"/>						
Adresse de l'entreprise : 188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER		Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="12"/>						
Numéro SIRET * 4 2 1 3 7 9 4 6 0 0 3 1		Néant <input type="checkbox"/>						
		Exercice N, clos le.	N-1					
		31122019	31122018					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	91 083	62 563		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	4 003	105 997		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	62 528	62 528		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AP	509 904	1 197 605		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	58 467	207 048		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	561 043	1 341 426		
Immobilisations en cours	AV	AW	43 344	43 344				
Avances et acomptes	AX	AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	PARTICIPATIONS ÉVALUÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	85 901	14 509 486		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE	22 057 837	22 057 837		
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 211 880	1 211 880		
		TOTAL (II)	BJ	BK	1 310 400	40 799 715		
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
				En cours de production de biens	BN	BO	499 618	117 773
				En cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR			BS				
Marchandises	BT			BU				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV			BW				
Clients et comptes rattachés (3) *	BX			BY	3 271 221	3 271 221		
Autres créances (3)	BZ			CA	2 260 303	39 962 945		
Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			CE				
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	10 714 439			
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	104 150	144 738		
		TOTAL (III)	CJ	CK	2 759 921	54 170 528		
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN		3 251	50 102		
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	CA	4 070 321	94 973 494		
		Renvois : (1) Dont droit au bail: <input type="text" value="110 000"/>	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		36 311 459		
		Clause de réserve de propriété: *	Stocks :					
			Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise SAS VALECO		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :11.260.449.....)	DA	11 260 449	11 192 751
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	21 392 989	17 821 196
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 843 260	1 843 260
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="BI"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH	37 616 105	27 647 021
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 093 587)	9 969 084
	Subventions d'investissement	DJ	28 000	29 750
Provisions réglementées *	DK	4 391		
TOTAL (I)	DL	71 051 607	68 503 062	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	573 946	50 102
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	573 946	50 102
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 951 996	3 791 805
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	16 986 271	5 484 069
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	714 007	1 573 970
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 282 923	1 720 130
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	45 579	411
	Autres dettes	EA	51 529	28 928
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	230 216	526 799
TOTAL (IV)	EC	23 262 522	13 126 113	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED	85 420		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	94 973 494	81 679 277	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 859 051	9 576 293	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 226	4 184	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.